



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour

**La sélection du prestataire de services (BDS) pour la
mise en œuvre du programme d'appui au
développement de l'entrepreneuriat au niveau de la
Province de Safi**

Dans le cadre du
Projet « Soutenir l'insertion économique des jeunes »

Mai 2026

Préambule

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

L'objectif global du programme « Soutenir l'insertion économique des jeunes » est de promouvoir et développer l'entrepreneuriat chez les jeunes dans la Province de Safi, à travers la mise en place d'un mécanisme d'appui technique et financier adapté, aux différentes phases de pré et post-crédation, permettant ainsi de booster la création d'entreprise chez les jeunes et améliorer le taux de survie des entreprises créées.

Au-delà de l'objectif global de création d'opportunités économiques pour les jeunes, le programme d'appui à l'entrepreneuriat ambitionne de :

- Mettre en place une approche pilote de déploiement des programmes publics d'appui à l'entrepreneuriat, à travers des acteurs privés et associatifs, permettant d'assurer une plus grande proximité des bénéficiaires, tout en garantissant un niveau de qualité de l'appui délivré à travers la professionnalisation des acteurs et leur suivi-évaluation ;
 - Déployer un mécanisme combiné, offrant un appui technique et financier, permettant de faire face aux différentes contraintes ;
 - Mettre en œuvre une offre d'appui qui couvre de façon homogène et continue toute la chaîne de valeur d'appui à l'entrepreneuriat (sensibilisation, information, appui pré et post création).

- A/ Ciblage :

La population ciblée comprend des personnes physiques de nationalité marocaine, installées dans la Province de Safi , âgées de **18 à 35** ans, et exceptionnellement **45** ans à la date d'inscription dans le programme, porteuses d'une idée ou d'un projet de développement d'une activité économique viable. Les porteurs de projet et jeunes entrepreneurs accompagnés peuvent opérer dans tout secteur (sauf le négoce et l'immobilier), contribuant à la création d'emplois et à la valeur ajoutée.

Dans le cadre de l'exécution du programme au titre de l'année 2026; et compte tenu de l'attention particulière accordée au ciblage des bénéficiaires notamment ceux ayant des difficultés pour accéder à l'offre de l'état en matière d'inclusion économique (NEETs particulièrement les non diplômés, les femmes en milieu rural, les personnes en situation d'handicap ,etc),le Gouverneur de la province de Safi , président du Comité Provincial de Développement Humain lance un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection d'une Association active dans le domaine de l'accueil ,l'écoute et l'orientation à travers la mobilisation de l'expertise technique spécialisée.

- B/Offre de service :

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner le prestataire de services d'appui au développement des entreprises dit prestataire BDS capable de fournir des services d'information et sensibilisation en matière d'entrepreneuriat, ou d'accompagnement en pré et/ou post création dans la Province de Safi.

Le prestataire BDS intéressé, pourra répondre à cet AMI pour pouvoir déployer ses services au niveau des différentes étapes du Programme, en fonction de son expertise et sa capacité de mise en œuvre dans la Province en respectant les étapes ci-après :

- Etape 1: Sourcing,écoute et orientation :

a/Sourcing : incombe au prestataire d'**identifier, informer et mobiliser les jeunes** ciblés à travers divers moyens (digital, réseaux sociaux, actions de proximité, campagnes de communication locale...).La réalisation de ces actions est attestée par des moyens de suivi et de reporting appropriés

b/Ecoute et orientation : Cette mission constitue le pilier central du dispositif d'accompagnement

- Etape 2 : Appui pré-crétation :

Le prestataire sélectionné, fournira aux candidats qu'ils aura choisi un accompagnement pour la préparation de leur projet, sur une durée de **3 mois (40h)**, sur la base d'un **entretien d'évaluation des besoins**. Cet appui consiste essentiellement en l'accompagnement des

porteurs d'idées pour la préparation de leur projet d'entreprise, y compris **l'étude préliminaire de marché**, la préparation du **business plan** et les **formations** courtes d'initiation à la gestion des affaires, ainsi qu'en formations courtes de **soft-skills** et stages d'exécution en cas de besoin « **learning by doing** ». Le prestataire devra proposer une méthodologie et des outils d'accompagnement des jeunes porteurs de projet lors de cette étape, selon leur expérience sur le terrain ainsi que l'expertise qu'ils s'engageront à mobiliser dans le cadre de ce Programme.

- **Etape 3 : Appui post-crédation :**

Cette étape consiste à fournir un **accompagnement technique et un appui financier** aux jeunes entrepreneurs ayant l'intention de démarrer leur activité, pour améliorer les chances de succès de leur projet et augmenter leur création d'emplois.

En parallèle à l'accompagnement technique, les bénéficiaires seront éligibles à une aide au démarrage, à hauteur de **90%** de leur plan d'investissement, plafonnée à **100 000,00 Dh /projet**. Ces aides peuvent couvrir des dépenses d'investissement et d'exploitation

L'éligibilité du projet est conditionnée par la participation du bénéficiaire au financement du projet par un apport personnel dont un apport en numéraire représentant **10%** du coût du projet. Le prestataire d'accompagnement est tenu de faire un **suivi régulier** auprès des jeunes entrepreneurs pour s'assurer que les fonds alloués ont été utilisés pour financer le programme d'investissement établi. Une procédure de **contrôle et de vérification** sera en outre mise en place.

- **C/ CRITERES D'ELIGIBILITE :**

I- CRITÈRES GÉNÉRAUX :

- Être une association de droit Marocain indépendante de toute affiliation politique ;
- Disposer d'un minimum d'expérience de trois 3 ans d'activité dans le domaine de l'insertion des jeunes;
- Se concentrer spécifiquement sur l'emploi des jeunes, la formation professionnelle, l'éducation ou le soutien aux NEETs ;
- Avoir l'expérience et la réputation dans le domaine de l'orientation professionnelle et du soutien aux jeunes ;
- Avoir une portée géographique locale, régionale ou nationale ; Acquérir les ressources et les services disponibles qui offrent des opportunités de formation, d'emploi, de mentorat, d'orientation professionnelle ou tout autre type de soutien qui correspond aux besoins de la population cible.
- Avoir un réseau de partenaires existants en collaboration avec des entreprises, des établissements d'enseignement, d'autres organisations communautaires ou des institutions publiques pour offrir des opportunités supplémentaires aux bénéficiaires ;

- Avoir une accessibilité et une inclusivité de divers horizons, y compris ceux qui ont des besoins spécifiques ou qui font face à des obstacles particuliers offrant des services adaptés aux besoins de chacun.
- Produire un bilan des engagements et des résultats précédents basé sur des preuves :
- La divulgation des états financiers audités d'au moins une année ;
- La capacité juridique et l'autonomie financière pour ouvrir un compte bancaire et le clôturer à la finalisation du Programme ;
- La capacité de fournir des services de proximité aux bénéficiaires dans la province avec l'existence ou la possibilité d'y avoir une présence physique ;
- La connaissance du territoire et ses potentialités économiques.

II- CRITÈRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS :

- Disposer d'un statut juridique conforme à la réglementation en vigueur ;
- Disposer d'une comptabilité conforme à la réglementation en vigueur ;
- Le dossier de candidature des prestataires devra comprendre un dossier technique, et un dossier additif.

1/ Dossier administratif :

Le dossier administratif à constituer par les soumissionnaires est composé de :

- Récépissé définitif de dépôt du dossier de l'association ;
- Le Statut ;
- 2 derniers PV de l'assemblée générale ;
- 2 derniers PV du conseil d'administration (Cas où l'association dispose d'un conseil administratif) ;
- Liste à jour des membres du bureau dirigeant ;
- Rapports moral et financier des deux dernières années écoulées ;
- Attestation du commissaire aux comptes (si comptes audités).

2/ Un dossier technique comprenant :

a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent: **(i)** le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé en relation avec l'objet du présent AMI , **(ii)** les Curriculum vitae de toute l'équipe intervenant dans la réalisation de la prestation avec attestation de disponibilité signée; **(iii)** les attestations de références ou leurs copies certifiées conformes à l'original justifiant l'expérience du prestataire dans les domaines en relation avec l'objet de l'AMI.

b. Une offre technique faisant ressortir leur capacité à réaliser les prestations demandées aux moyens de compétences adéquates et incluant : **(i)** la méthodologie et les outils d'intervention; **(ii)** le calendrier d'exécution proposé par le prestataire pour la réalisation de la mission tout en reflétant les différentes opérations et tâches à réaliser, leurs détails partiels et leur agencement ; **(iii)** les commentaires sur les termes de référence

délimitant ainsi le niveau de compréhension et le niveau d'analyse critique de la prestation demandée ; (iv) le chronogramme d'affectation des ressources ;(v) note indiquant l'impact attendu et les indicateurs de suivi ;

Le dossier technique doit être signé et cacheté par la personne habilitée du concurrent.

3/ Dossier additif :

Le dossier additif est composé du présent AMI signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.

Ces dossiers sont placés dans des enveloppes cachetées et portant leurs indications.

III- CRITÈRES SPÉCIFIQUES :

- Disposer de ressources humaines qualifiées pour mettre en œuvre le projet ;
- Avoir la capacité à gérer un projet visant **500** bénéficiaires par an;
- Fournir un plan d'action qui comprend une description détaillée des activités, du budget, de l'impact attendu et des indicateurs de suivi ;

- D/ Processus d'évaluation des candidatures

Il sera procédé à l'évaluation des offres comme de la manière suivante :

➤ 1ère Etape : Analyse des dossiers technique et additif :

Cette analyse tend à s'assurer de la conformité globale du dossier technique et additif aux exigences du présent AMI.

A chaque offre technique, est attribuée une note sur un score maximum de 100 points conformément à la grille d'évaluation technique. Pour ce qui concerne la méthode d'évaluation, il sera procédé à l'évaluation des dossiers techniques sur la base des critères suivants :

- 1- Qualifications et expertise du prestataire : 60 points ;
- 2- Méthodologie proposée : 40 points.

Les offres ne présentant pas de CV pour les experts seront déclarées non conformes.

➤ 2ème Etape : Analyse technique comparative des offres :

Ne seront prises en compte lors de cette étape que les offres ayant été retenues à l'issue de la première étape.

E/ Contractualisation et déploiement du programme par le prestataire sélectionné :

Processus de contractualisation : Le prestataire de services sélectionné s'engage, dans le cadre de la convention signée, au respect des objectifs provinciaux et sa méthodologie d'accompagnement proposée et négociée par les organes de gouvernance du Programme.

La convention régissant le cadre de contractualisation du Programme, signée avec le partenaire associatif sélectionné est une Convention spécifique avec le CPDH, la signature de la convention avec le prestataire sélectionné et le renouvellement périodique de son référencement en fonction de ses réalisations.

1. Système de rémunération :

Le prestataire de services sélectionné dans le cadre du Programme sera rémunéré par un contrat basé sur le résultat et ce, en vue de garantir la performance et l'engagement des intervenants. Une convention régissant le cadre de contractualisation avec le partenaire associatif sera signée et conditionnée par l'engagement des actions mesurables et tangibles ainsi que l'atteinte des objectifs fixés préalablement.

-F/ Justificatifs et dossier de paiement : (Voir AMI détaillé)

- G/ Suivi et évaluation des services rendus par le prestataire sélectionné :

Un système de suivi évaluation permettant de collecter les informations auprès du prestataire BDS aux différentes étapes du Programme et suivre son déploiement de manière agile et efficiente sera alimenté par les différentes parties prenantes (bénéficiaires, BDS et DAS) et devra permettre l'accès à l'information en temps réel sur le parcours de chaque bénéficiaire.

**Le Gouverneur de la province de Safi,
Président du Comité Provincial
de Développement Humain**

Safi le :

- **Pièces jointes :**
 - ✓ **Annexe 1 :** Formulaire de candidature du prestataire de services pour la mise en œuvre du programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat (offre technique)
 - ✓ **Annexe 2 :** Canevas de présentation de l'offre technique du prestataire de services
 - ✓ **Annexe 3 :** Détails de l'AMI du programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat